

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 4 aout 2025, à 19 h, tenue à la Mairie de Chambord au 1526, rue Principale, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur, monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, madame Lise Noël ainsi que messieurs Mario Bolduc, Robin Doré, Alphonse Fortin et Gérald Genest. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal
 - a) Séance ordinaire du 7 juillet 2025
 - b) Séance extraordinaire du 24 juillet 2025
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
- 7) Administration :
 - a) Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire
 - b) Autorisation de signature - Protocole d'entente concernant l'implantation, l'opération et l'entretien d'une station de lavage d'embarcation à chambord
 - c) Autorisation de procéder au dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet « entente intermunicipale relative à la sécurité civile » / Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 - Coopération et gouvernance municipale
 - d) Autorisation de procéder au dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet « entente intermunicipale relative à la mise à niveau des services communs d'archives et de la mise en œuvre du système de gestion intégrée des documents » / Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 - Coopération et gouvernance municipale
 - e) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
 - f) Appui au projet d'acquisition d'une maison par le Centre Nelligan pour les proches en santé mentale pour la M.R.C. du Domaine-du-Roy
 - g) Protocole d'entente - Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean
 - h) Embauche - Poste adjoint administratif / adjointe administrative temporaire 6 mois - Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
- 8) Voirie et sécurité publique
- 9) Hygiène du milieu

- 10) Finance :
 - a) Octroi du mandat à CEP Forensique - Service d'ingénieur expert
 - b) Octroi du mandat à H2O innovation - Achat de filtre pour l'usine de traitement de l'eau
 - c) Modification de la résolution 06-170-2025 - Installation de poteaux au terrain de baseball
 - d) Modification de la résolution 03-91-2025 - Octroi du mandat à Inter Clôtures – Cloturex
 - e) Octroi du mandat pour les étagères de la bibliothèque
 - f) Octroi du mandat pour l'éclairage de la bibliothèque
 - g) Octroi du mandat pour le remplacement et conditionnement du sable vert à l'usine de traitement de l'eau potable
 - h) Octroi du mandat pour l'entretien hivernal 2025-2029 des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant - Secteur Val-Jalbert
 - i) Octroi du mandat pour pomper les filtres à sable vert - Usine de traitement de l'eau potable
 - j) Modification de la résolution 07-202-2025 - Entente Écoprêt
 - k) Demande de remboursement de taxes ou de résiliation de factures
 - l) Compte à payer
 - m) Dons et commandites
- 11) Santé et bien-être :
- 12) Urbanisme
- 13) Loisirs et culture
- 14) Affaires spéciales :
 - a) Remerciement au Festival du Cowboy de Chambord
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

RÉSOLUTION 08-225-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé avec la modification suivante : rejet du point 7H -Embauche - Poste adjoint administratif / adjointe administrative temporaire 6 mois.

RÉSOLUTION 08-226-2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2025

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION 08-227-2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JUILLET 2025

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2025 tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 08-228-2025
RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ
FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables ;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

CONSIDÉRANT QUE le CN et Opération Gareautrain demandent au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'appuyer la Semaine de la sécurité ferroviaire du 15 au 21 septembre 2025.

RÉSOLUTION 08-229-2025
PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'IMPLANTATION,
L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN D'UNE STATION DE LAVAGE
D'EMBARCATION À CHAMBORD

CONSIDÉRANT QUE les espèces aquatiques envahissantes (EAE) sont déjà présentes dans de nombreux plans d'eau du Québec, qu'elles se propagent rapidement dans d'autres plans d'eau en raison principalement de la contamination véhiculée par les embarcations de pêche et de plaisance et qu'elles entraînent de graves impacts environnementaux et socioéconomiques irréversibles ;

CONSIDÉRANT QUE le lac Saint-Jean est encore exempt d'EAE selon les informations disponibles, mais qu'il s'avère particulièrement à risque en raison de ses caractéristiques et particularités ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention constitue la meilleure avenue à privilégier, sinon la seule, et que le moyen le plus efficace consiste en l'implantation de stations de lavage d'embarcation ;

CONSIDÉRANT QUE pour prévenir l'introduction et la propagation des EAE au Lac-Saint-Jean, la **CORPORATION** a recueilli 1 090 000 \$ auprès de sept partenaires financiers, afin de financer en partie l'implantation d'un réseau de stations de lavage d'embarcation au Lac-Saint-Jean en 2024-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites stations de lavage d'embarcation seront implantées, opérées et entretenues par les municipalités participantes ou sous leur responsabilité et que le présent protocole établit les conditions et modalités de financement du projet, ainsi que le rôle, les responsabilités et les obligations des parties prenantes au projet ;

CONSIDÉRANT QUE la **CORPORATION** et le **BÉNÉFICIAIRE** conviennent de travailler en partenariat sur le projet suivant les termes et conditions énoncées ci-après ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties aux présentes de consigner les termes, modalités et conditions devant régir leurs relations d'affaires dans un protocole d'entente ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Chambord tout document relatif au protocole d'entente concernant l'implantation, l'opération et l'entretien d'une station de lavage d'embarcation à Chambord.

RÉSOLUTION 08-230-2025
AUTORISATION DE PROCÉDER AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA SÉCURITÉ CIVILE » / FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4 - COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord, en collaboration avec les municipalités de Sainte-Hedwidge, de Saint-François-de-Sales, de Lac-Bouchette, de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et Ville de Roberval désirent présenter un projet de mise en place d'une entente intermunicipale relative à la sécurité civile dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- 1- S'ENGAGE à participer au projet de mise en place d'une entente intermunicipale relative à la sécurité civile ;
- 2- ACCEPTE d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- 3- NOMME la Ville de Roberval, organisme responsable du projet ;

- 4- AUTORISE le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet coopération intermunicipale ;
- 5- AUTORISE monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Chambord tout document relatif à cette demande d'aide financière, ainsi que toute convention devant être conclue à la suite de la confirmation de l'obtention d'une aide financière.

RÉSOLUTION 08-231-2025

AUTORISATION DE PROCÉDER AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA MISE À NIVEAU DES SERVICES COMMUNS D'ARCHIVES ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS » / FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4 - COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de Chambord, de La-Doré, de Lac-Bouchette, de Roberval, de Saint-André-du-Lac-St-Jean, de Saint-Félicien, de Saint-François-de-Sales, de Saint-Prime, de Sainte-Hedwidge et de la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy désirent présenter un projet de mise en place ou bonification de fourniture de service dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- 1- Le conseil de la Municipalité de Chambord s'engage à participer au projet de mise à niveau des services communs d'archives et de la mise en œuvre du système de gestion intégrée des documents ;
- 2- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- 3- Le conseil nomme la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale ;
- 4- Le conseil désigne monsieur Luc Chiasson, maire, et madame Julie Caron, directrice générale, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

**RÉSOLUTION 08-232-2025
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- 3- Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2029 ;
- 4- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- 5- Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- 6- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- 7- Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des couts réalisés véridiques des travaux admissibles.

RÉSOLUTION 08-233-2025

APPUI AU PROJET D'ACQUISITION D'UNE MAISON PAR LE CENTRE NELLIGAN POUR LES PROCHES EN SANTÉ MENTALE POUR LA M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a reçu par courriel le 14 juillet 2025 une demande de lettre d'appui pour le projet d'acquisition d'une maison pour le Centre Nelligan pour la M.R.C. du Domaine-du-Roy ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Nelligan se distingue par la qualité et la pertinence de ses services auprès des proches aidants en offrant soutien, écoute, accompagnement et répit à ceux et celles qui se consacrent au bien-être de leurs proches ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une maison représente une occasion de bonifier l'offre de services déjà existante, en offrant aux proches un milieu de vie accueillant, chaleureux et adapté ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord croit que ce projet viendra répondre à un besoin criant dans notre milieu dans la M.R.C. Domaine-du-Roy qui est d'offrir un espace sécurisant et réconfortant aux proches vivant avec des personnes ayant une problématique en santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet d'acquisition d'une maison par le Centre Nelligan pour les proches en santé mentale pour la M.R.C. Domaine-du-Roy.

RÉSOLUTION 08-234-2025

PROTOCOLE D'ENTENTE - RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Robi Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le protocole d'entente à intervenir avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean relativement au service des conteneurs de chasse ;
- 2- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale, à signer ledit protocole pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

EMBAUCHE - POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF / ADJOINTE ADMINISTRATIVE TEMPORAIRE 6 MOIS

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance.

RÉSOLUTION 08-235-2025

OCTROI DU MANDAT À CEP FORENSIQUE - SERVICE D'INGÉNIEUR EXPERT

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à CEP Forensique pour des services d'expertise dans le dossier judiciaire du Centre Marius-Sauvageau pour un montant de 5 518,80 \$ avec taxes financé par le surplus accumulé non affecté.

**RÉSOLUTION 08-236-2025
OCTROI DU MANDAT À H2O INNOVATION - ACHAT DE FILTRE
POUR L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à H2O innovation pour des filtres pour l'usine de traitement de l'eau pour un montant de 16 372.44 \$ avec taxes financé par le surplus accumulé non affecté.

**RÉSOLUTION 08-237-2025
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 06-170-2025 - INSTALLATION
DE POTEAUX AU TERRAIN DE BASEBALL**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution 06-170-2025 en lien avec l'installation de poteaux au terrain de baseball afin de modifier le montant maximum de 7 292.77 \$ taxes incluses par le montant maximum de 8 816.02 \$ taxes incluses.

**RÉSOLUTION 08-238-2025
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 03-91-2025 - OCTROI DU
MANDAT À INTER CLÔTURES - CLOTUREX**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution 03-91-2025 en lien avec l'installation de la clôture pour la génératrice à la Salle Communautaire Gaston-Vallée afin de modifier le montant maximum de 6 022.88 \$ taxes incluses par le montant maximum de 6 924.80 \$ taxes incluses financé par le surplus accumulé non affecté.

**RÉSOLUTION 08-239-2025
OCTROI DU MANDAT POUR LES ÉTAGÈRES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Raysource pour l'achat des étagères de la bibliothèque pour un montant de 40 005.55 \$ avec taxes financé par le programme Fonds de développement de la M.R.C du Domaine-du-Roy.

**RÉSOLUTION 08-240-2025
OCTROI DU MANDAT POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Desgagné/Laflamme Électrique pour le remplacement de l'éclairage de la bibliothèque pour un montant de 4 915.18 \$ avec taxes financé par le programme Fonds de développement de la M.R.C du Domaine-du-Roy.

**RÉSOLUTION 08-241-2025
OCTROI DU MANDAT POUR LE REMPLACEMENT ET
CONDITIONNEMENT DU SABLE VERT À L'USINE DE TRAITEMENT
DE L'EAU POTABLE**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Magnor pour le remplacement et conditionnement du sable vert à l'usine de traitement de l'eau potable pour un montant de 86 815.95 \$ avec taxes financé par la réserve financière – Infrastructure en eau pour un montant de 49 784.12 \$ et par le surplus accumulé non affecté pour un montant de 37 031.83 \$.

RÉSOLUTION 08-242-2025
OCTROI DU MANDAT POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL 2025-2029
DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU
PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT - SECTEUR VAL-JALBERT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres pour l'entretien hivernal des voies privées ouvertes au public (secteur Val-Jalbert) et que selon la procédure habituelle pour un contrat de plus de 133 800 \$, l'appel d'offres a été dûment publié le 8 juillet 2025 sur le Système électronique Appel d'offres (SEAO) ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'ouverture des soumissions en date du 29 juillet 2025 pour l'entretien hivernal des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situé sur le territoire de la Municipalité de Chambord, voici le soumissionnaire qui a présenté une soumission conforme ;

Entrepreneur	Secteur	Montant pour 4 années
Groupe 3D	Val-Jalbert	208 717.48 \$

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'octroyer le mandat d'entretien hivernal des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant pour le secteur de Val-Jalbert à Groupe 3D pour les saisons 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 avec une option d'une cinquième (5) année pour un montant total avec taxes de 208 717.48 \$.

RÉSOLUTION 08-243-2025
OCTROI DU MANDAT POUR POMPER LES FILTRES À SABLE VERT
- USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Groupe Perron pour le pomper les filtres à sable vert à l'usine de traitement de l'eau potable pour un montant de 4 864.36 \$ avec taxes financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 08-244-2025
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 07-202-2025 - ENTENTE
ÉCOPRÊT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a adopté le règlement numéro 2016-577 relatif au programme Écoprêt pour le remplacement des installations septiques ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble portant le matricule 1068-38-4735, 0771-63-2420 et répondent aux critères d'admissibilité du programme Écoprêt ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes allouées permettront l'installation d'une fosse septique conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord avait reçu, pour le matricule 1068-38-4735, une soumission au lieu de la facture finale après installation de la fosse septique et que le montant diffère ;

CONSIDÉRANT QUE, le montant approuvé devra être modifié pour un montant total de 50 123.36\$, attribué comme suit ;

Matricule	Montant
1068-38-4735	22 184.43\$
0771-63-2420	27 938.93\$

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par, appuyé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord accepte la modification des propriétaires des matricules 1068-38-4735, 0771-63-2420 afin que le montant réel totalise 50 123.36 \$ et non 46 904.06 \$;
- 3- Que madame Julie Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer le formulaire de demande de financement pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

**RÉSOLUTION 08-245-2025
DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES OU DE RÉSILIATION
DE FACTURES**

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser les montants suivants en date du 4 août 2025 :

Matricule	Description	Montant
F :1765-87-1719	Radiation d'intérêts et de pénalités	12.93 \$
F :1166-01-0171	Radiation de facture	50.00 \$

**RÉSOLUTION 08-246-2025
COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- En date du 31 juillet 2025 totalisant la somme de (factures payées)

63 761.20 \$
- 2- En date du 31 juillet 2025 totalisant la somme de (facture à payer)

194 182.92 \$
- 3- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer le paiement des comptes à qui de droit.

RÉSOLUTION 08-247-2025 DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de commandite suivante :

Organisme	Montant
Campagne SAC-À-DONS 2025	200 \$

RÉSOLUTION 08-248-2025 REMERCIEMENT AU FESTIVAL DU COWBOY DE CHAMBORD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de remercier tous les membres du conseil d'administration et les bénévoles du Festival du Cowboy de Chambord pour le travail effectué pour la préparation de l'évènement et la réussite de la 31^e édition.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RÉSOLUTION 08-249-2025 CORRESPONDANCE

Il est proposé par monsieur Robi Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 08-250-2025 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 19 h 49 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 8 septembre 2025 à 19 h.

Le maire,

La greffière-trésorière,

Luc Chiasson

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».